



Séance du 26 novembre 2013

COMPTE RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice  
Monsieur Didier CHAUVET a été nommé secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013 a été adopté.

**Nouveau découpage des cantons**

Une motion a été prise contre le nouveau découpage des cantons qui rattache la commune de Vendrennes au canton de Montaigu.

**1°/ Taxe aménagement**

Avec l'adoption d'un PLU, la mise en place par la commune de la Taxe d'aménagement sera obligatoire afin d'aider au financement des équipements publics. Le conseil municipal a instauré la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle sera dû par les personnes réalisant une opération de construction, de reconstruction, d'agrandissement ou toutes installations / aménagements soumis à une autorisation au titre du code de l'urbanisme. Son mode de calcul : surface x valeur forfaitaire (actuellement 724 €) x taux. L'assemblée a décidé de fixer le taux minimum à savoir 1% (vote à bulletins secrets – 14 votants – Contre l'instauration de la taxe : 4 voix – instauration à 1% : 9 voix – instauration à 2% : 1 voix)

Des abattements peuvent être appliqués. Exemple : les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale bénéficient d'un abattement de 50% sur la valeur forfaitaire.

**2°/ travaux d'aménagement de sécurité sur le RD53 – Convention avec la SPL "Agence de services aux collectivités locale de Vendée"**

Une convention de maîtrise d'œuvre va être signée avec la SPL afin d'étudier les aménagements possibles sur la RD53, en entrée et sortie d'agglomération afin de réduire la vitesse. Montant des honoraires : 2 100 € HT

**3°/ Groupement de commande pour la fourniture de signalisation verticale**

Un groupement de commandes va être constitué avec l'ensemble des communes du canton afin de bénéficier de tarifs plus avantageux pour l'achat de signalisation verticale

**4°/ Tarifs municipaux 2014**

Les tarifs municipaux pour la location de matériels, les photocopies, les différents jetons ainsi que les concessions cimetières ont été fixés sans changement par rapport à l'année précédente.

Une sonorisation a été installée dans la salle de sports pour les associations. Une caution de 400 € sera demandée pour l'utilisation

**5°/ Lotissement Hommeau 2 – effacement ligne HTA – mise à disposition de terrain**

Dans le cadre de l'effacement de la ligne haute tension au-dessus du futur lotissement de l'Hommeau 2, le déplacement d'un poteau existant engendre la mise en place d'une servitude sur un lot. Le sujet va donc être revu avec ErDF afin de trouver une solution pour éviter cette servitude.

**6°/ Lotissement des Musiciens – Honoraires du bureau d'études**

Les études pour l'aménagement du lotissement des Musiciens ont été confiées au cabinet Voix Mixtes pour un coût de 30 200 € HT pour la tranche ferme et de 1 700 € HT + 6% du montant HT des travaux pour la tranche conditionnelle.

### **7°/Atelier relais – remboursement de la taxe d'ordures ménagères**

L'entreprise locataire de l'atelier relais rembourse à la commune la taxe d'ordures ménagères d'un montant de 129 €

### **8°/ Mairie – avenant au lot n°3 – menuiseries bois**

Un avenant négatif de 73.69 € HT est conclu avec l'entreprise titulaire du marché pour des travaux prévus et non réalisés

### **9°/ Terrain communal aux Chaumes**

La commune est propriétaire de la parcelle ZO 241 aux Chaumes sur laquelle la réalisation d'une zone artisanale est envisagée afin d'y accueillir des artisans exerçant des activités non polluantes. Le sujet sera revu lors d'un prochain conseil, lorsqu'un plan d'aménagement aura été réalisé.

### **10°/ Ville des Herbiers – Transformation d'une ZPPAUP en AVAP.**

Il existe sur la ville des Herbiers une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Une loi de juillet 2010 a prévu le remplacement de ces zones par des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). La ville des Herbiers s'est engagée dans cette démarche en 2012. Dans le cadre de la consultation des communes limitrophes, le conseil municipal n'a émis aucune remarque quant au projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Secours catholique – randonnée du 16 février 2014

Le 16 février prochain, le secours catholique organise une randonnée à but humanitaire afin de soutenir un projet en Haïti. Le Départ et l'arrivée auront lieu au foyer rural. Ceux et celles qui ne peuvent pas marcher jouent aux cartes et à divers jeux dans la salle. Afin de soutenir cette action, la salle sera mise gracieusement à disposition et les boissons et la brioche seront offerts.

- Réforme des rythmes scolaires

Une rencontre avec les enseignants, l'OGEC, Familles Rurales et le périscolaire aura lieu le 12 décembre prochain

- Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM ouvrira le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une permanence aura lieu 1 fois par mois sur la commune afin de répondre aux questions des assistantes maternelles. Le lieu et les horaires restent à définir.

- Animation à la bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque organisent une animation "Contes et chansons" pour les enfants de 3 à 6 ans le 23 décembre prochain. La commune offre le goûter.

- Coussins berlinois

Suite aux différents devis reçus, deux coussins berlinois vont être posés rue du point du jour afin de réduire la vitesse

- Centre de santé : des travaux rénovation vont être réalisés (éclairage, peinture...)

- Les vœux du Conseil Municipal à la MARPA auront lieu le 31 janvier 2014

- Les vœux à la population auront lieu le 12 janvier 2014